

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 mars 2026

Nouvelle progression du nombre de dépôts de dossiers de surendettement dans les départements et collectivités d'outre-mer de la zone Euro

La hausse des dépôts de dossiers de surendettement se poursuit

Les départements et collectivités d'outre-mer de la zone Euro (DCOM€) enregistrent pour la troisième année consécutive une progression importante des situations de surendettement. **3 915 dossiers ont été déposés auprès des commissions départementales de surendettement dont l'IEDOM assure le secrétariat, soit une hausse de 20% par rapport à 2024 (+659 dossiers).** Cette évolution s'inscrit dans un contexte économique en berne susceptible d'affecter la capacité des ménages à faire face à leurs engagements financiers. **Le taux de surendettement en Outre-mer reste inférieur à la moyenne nationale avec 223 dépôts de dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, contre 267 dans l'Hexagone.**

L'endettement moyen des personnes surendettées augmente sensiblement

Hors dette immobilière, l'endettement médian des ménages surendettés s'établit à 18 048 euros en 2025, contre 17 986 euros en 2024. L'endettement contracté par l'ensemble des ménages surendettés s'élève à 122 millions d'euros, soit une hausse de 26,5 % sur un an. Cette dette globale se compose de crédits à la consommation (48%) de crédits immobiliers (23%), ainsi que de dettes de charges courantes - loyers, factures impayées, etc.- (14%).

Les surendettés sont plutôt des personnes seules aux revenus modestes

La population de ménages surendettés se caractérise par la prédominance de :

- personnes vivant seules (45 %) ;
- familles monoparentales (36 %) ;
- actifs - y compris en recherche d'emploi - (70 %) ;
- ménages locataires (63 %) ou hébergés à titre gratuit (24 %) ;
- ménages surendettés ne disposant d'aucune capacité de remboursement pour faire face à leurs dettes (53%).

Consultez le rapport 2025 de l'IEDOM en ligne :

[Le surendettement des ménages dans les DCOM€ – Enquête typologique 2025](#)

Des questions en matière de surendettement, de droit au compte, de droits d'accès aux fichiers d'incidents, ou sur les dispositifs d'inclusion bancaire ?

N'hésitez pas à consulter la rubrique « Particuliers » de notre site internet <https://www.iedom.fr/Particuliers> ou à nous rendre visite, sur rendez-vous, dans nos agences situées dans les départements et régions d'outre-mer.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.iedom.fr

Contact presse : Éric Moriame - tél : 06 73 51 02 90, communication@iedom-ieom.fr